



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COP Auvergne-Rhône-Alpes

Diagnostic partagé

5 avril 2024

Contributions des collectivités locales

Questionnaire | Les collectivités ont été appelées à donner leurs vues sur l'ensemble des leviers de la planification écologique

Transport de voyageurs

- Véhicules électriques
- Bus et cars décarbonés
- Réduction du besoin de déplacements
- Covoiturage
- Vélo
- Transport en commun
- Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Transport de marchandises

- Fret décarboné et multimodalité
- Efficacité et sobriété logistique

Bâtiments

- Rénovation dans le tertiaire
- Rénovation dans le résidentiel

Energie

- Electricité renouvelable
- Biogaz
- Réseaux de chaleur décarbonés

Industrie

- Décarbonation des sites industriels
- Produits bois

Agriculture et alimentation

- Changements de pratiques de fertilisation azotée
- Elevage durable
- Bâtiments & Machines agricoles
- Gestion des haies
- Gestion des prairies
- Pratiques stockantes
- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- Agriculture biologique et de HVE
- Bouclage biomasse
- Loi Egalim / Climat et Résilience

Espaces naturels

- Sobriété foncière
- Gestion des puits forestiers
- Forêts sous gestion durable
- Points noirs prioritaires de continuité écologique
- Surface en aire protégée
- Restauration des habitats naturels

Eau

- Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
- Protection des zones de captage d'eau
- Désimperméabilisation des sols

Déchets

- Captage de méthane dans les ISDND
- Valorisation matière des déchets
- Prévention des déchets
- Mise en décharge
- Taux de collecte

Concrètement, deux types de questions sont posées

I. Pour chaque levier, évaluer l'action en cours sous forme de 3 questions

1. Ce levier est-il pertinent pour mon territoire ?

Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

2. L'action de ma collectivité contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

3. L'action de l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, citoyens) est-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

II. Pour chaque action possible dans ses compétences, indiquer si elle est déjà / en cours de mise en œuvre

Les leviers ont été déclinés en ~150 actions type, classées selon le périmètre de compétence (région, département, EPCI, commune)

Exemples :

- Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire
- Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie
- Favorisation et accompagnement des citoyens dans l'action et dans la gouvernance des aires protégées

Une question par action : est-elle déjà / en cours de mise en œuvre ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Résultats du questionnaire

Le questionnaire avait pour objectif de recenser les actions menées par les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes et de recueillir leur ressenti sur le niveau d'action au regard des enjeux régionaux

631 questionnaires remplis par les collectivités d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le questionnaire a été bien accueilli, sur la forme et le contenu des actions type identifiées, malgré des appréhensions initiales

De nombreuses actions ont été identifiées avec des descriptions associées ;

Les réponses au questionnaire ont été envoyées au niveau national qui a produit une synthèse. L'analyse de cette synthèse aux niveaux régional et départemental doit permettre d'identifier les sujets à mettre en débat.

Méthode de pondération des résultats

Estimation
départementale

$$\text{Note départementale} = \frac{\text{Moyenne bloc communal} + \text{Département}}{2}$$

La moyenne bloc communal se comprend comme la moyenne des communes et des EPCI du département

Représentativité des résultats

Analyses générales de l'échantillon

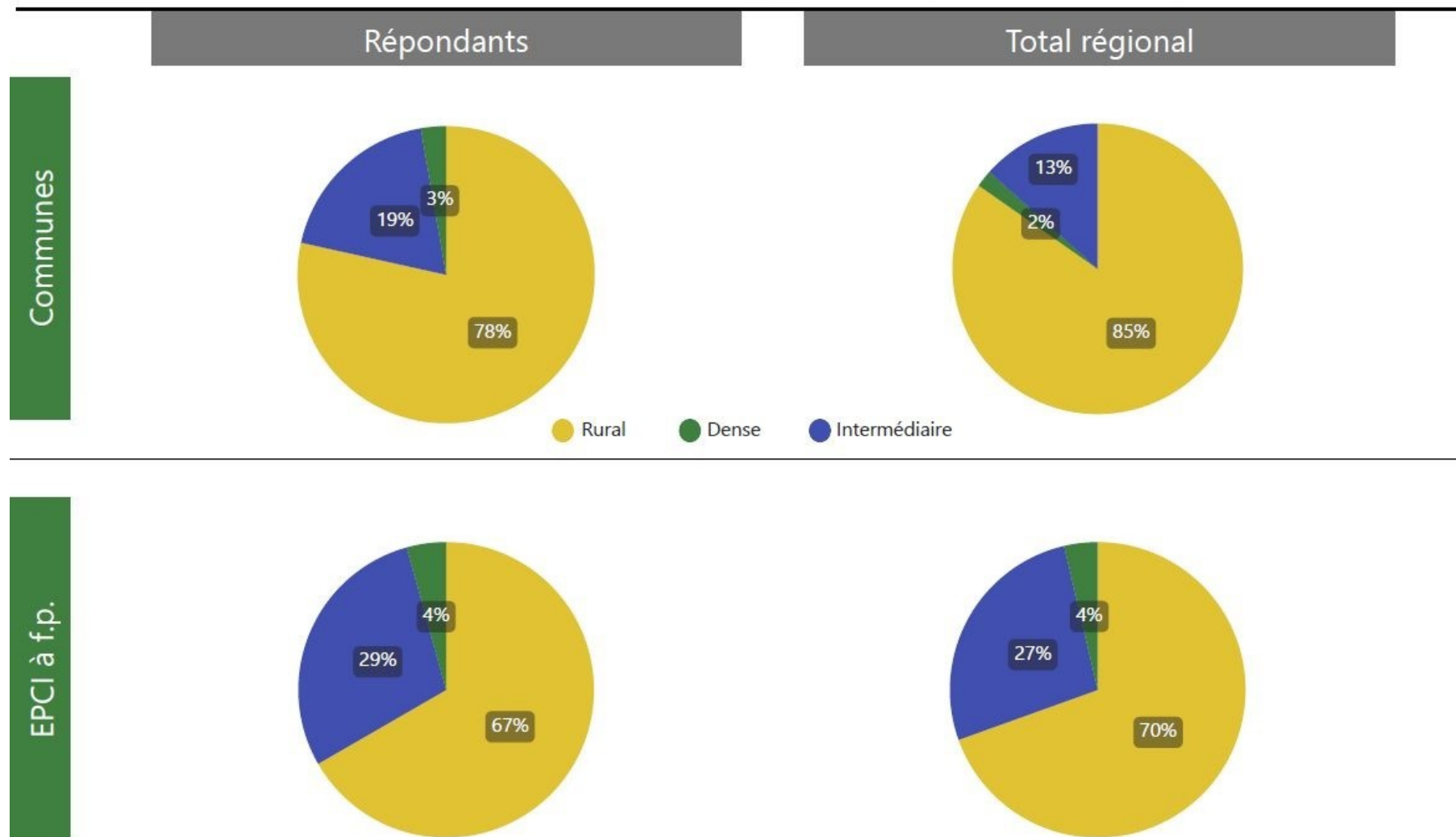
	Nombre de répondants	Part du total régional
Région	(Vide)	(Vide)
Départements	9	75 %
Intercommunalités	100	N/A
.. dont EPCI à fiscalité propre	97	59 %
.. dont communautés de communes	75	57 %
.. dont communautés d'agglomérations	17	61 %
.. dont métropoles et communautés urbaines	5	125 %
.. dont Syndicats mixtes et PETR	3	N/A
Communes	525	13 %
Total	635	N/A

Analyses de l'échantillon par département

Répondants	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire	Haute-Savoie	Isère	Loire	Puy- de-Dôme	Rhône	Savoie		Total
Département														9
EPCIs à F.P. (% du total)	10 71 %	1 9 %	9 53 %	3 33 %	9 90 %	9 82 %	5 24 %	10 56 %	8 80 %	14 100 %	11 92 %	8 47 %		97 59 %
Communes (% couvert par EPCI ayant répondu)	77 20 %	34 11 %	4 1 %	4 2 %	51 14 %	44 17 %	20 7 %	65 13 %	52 16 %	98 21 %	75 28 %			525 13 %

Représentativité des résultats

Analyse de la densité de l'échantillon



Note : d'après la classification de l'INSEE

Transport

Véhicules électriques

Les collectivités sont le plus en avance en ce qui concerne l'électrification de leurs flottes de véhicules, particulièrement les conseils départementaux, et sur le développement et l'exploitation de bornes de recharge en voirie. Pour les cinq autres actions identifiées (voies réservées, tarification différenciée, communication, aides financières, création ZFE), la traduction concrète par les collectivités est jugée comme encore faiblement efficace. Sans surprise, les collectivités urbaines et intermédiaires se perçoivent plus en avance que les collectivités rurales en matière de véhicules électriques.

Bus et cars décarbonés

S'agissant de l'électrification des flottes de bus et cars, les conseils départementaux et EPCI estiment le levier moyennement actionné et les communes encore plus faiblement. La mise en place des zones à faible émission, perçue comme moins pertinente, recueille des niveaux de mise en œuvre assez bas. Toutefois, hormis les deux actions questionnées (électrification de flottes, création ZFE), le levier décarbonation des bus et cars est considéré comme presque partiellement mis en œuvre par les collectivités. Les appréciations apparaissent structurellement hétérogènes avec des acteurs urbains plus avancés.

Réduction des déplacements

Beaucoup d'actions sont considérées comme déjà enclenchées de manière significative avec en particulier: la réduction et le verdissement des déplacements domicile-travail, le développement de cheminements piétons de qualité ou bien la maîtrise des constructions et du foncier par les documents d'urbanisme. La généralisation du stationnement payant rencontre quant à elle un moindre niveau de mobilisation.

Covoiturage

La mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes de covoiturage, plateforme de covoiturage, etc...) apparaît comme l'action la plus aboutie avec encore des marges de progrès possibles. La mise en œuvre des mesures d'acculturation et de communication sont aussi efficaces, en particulier pour les conseils départementaux et communautés de communes. Enfin, et pour les mêmes acteurs, le covoiturage en interne à la collectivité rencontre aussi un déploiement considéré comme significatif.

Vélo

En termes d'actions, les mesures de réalisation d'infrastructures de stationnement et pistes cyclables, d'acculturation et de communication autour de la pratique du vélo ou bien de mise en place de services de prêt ou location sont jugées comme bien mises en œuvre, en particulier par les intercommunalités. En revanche, les aides à l'achat et le soutien à la filière vente/réparation restent à approfondir et peuvent encore progresser.

Transport en commun

Les collectivités locales et en particulier les plus urbaines et intermédiaires, considèrent que l'ensemble des leviers a bien été activé. Portées par les intercommunalités, des mesures de développement de nouvelles offres, d'acculturation et de communication autour des transports en commun ont été largement mises en œuvre. De légèrement moindres amplitudes, des travaux d'aménagements urbains et des actions sur la tarification sont aussi menés par les mêmes acteurs.

Efficacité et carburants décarbonés des véhicules

La seule action identifiée pour le diagnostic était relative au développement ou au soutien à l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs hydrogène, GNV.... Les communes dans leur ensemble se sentent moins concernées par la déclinaison de ce levier contrairement aux EPCI et encore plus aux conseils départementaux qui lui attribuent la note maximale de mise en œuvre.

Fret décarboné et multimodalité

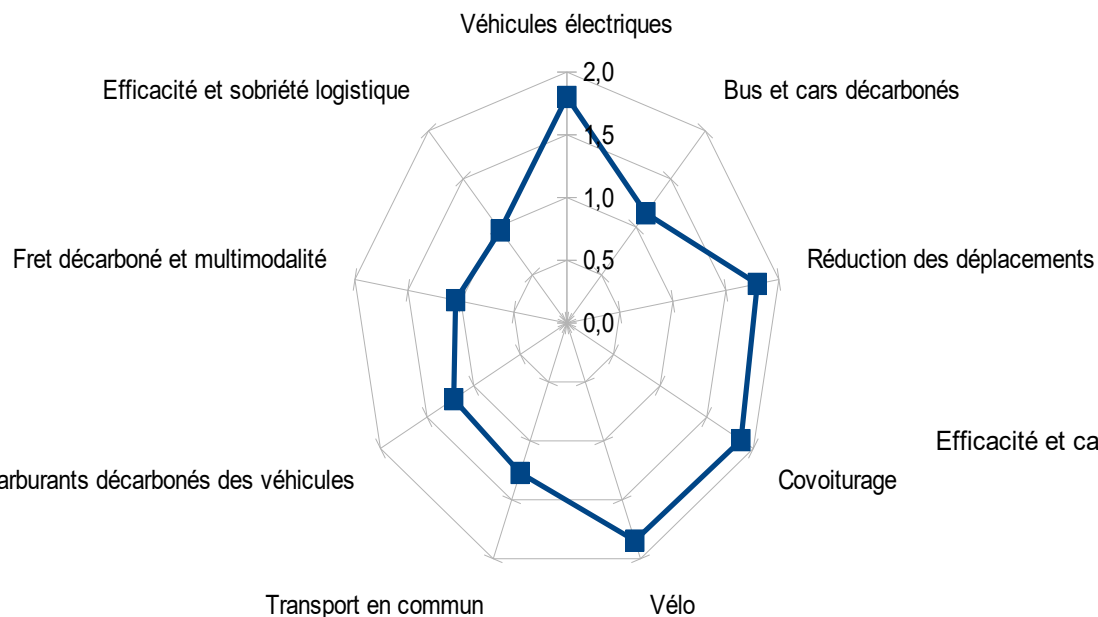
Les communes, en particulier rurales, se définissent moins en capacité d'agir sur le sujet et évaluent leurs initiatives à faible niveau d'efficacité. Les conseils départementaux mettent en avant un bon recours à l'intégration dans les marchés publics des clauses incitatives pour une logistique durable. Les intercommunalités soulignent des efforts au travers d'engagements pour développer ou soutenir des infrastructures de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs, contribuer au financement de projets incitant à la multimodalité ou mobiliser du foncier en faveur de la création de plateformes multimodales.

Efficacité et sobriété logistique

S'agissant du transport de marchandises, les actions mises en œuvre par les collectivités apparaissent pour l'instant plutôt faibles ou moyennes. Les plus concernées sont les urbaines, qui se positionnent dans un rôle de facilitateur avec des actions de recensement, planification et adaptation des aires de livraison au contexte local ou bien de communication et sensibilisation à l'impact environnemental. Des mesures d'animation/dialogue sur la mutualisation de la logistique, de numérisation et harmonisation des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines sont aussi modérément engagées.

Synthèse du thème Transport (moyenne régionale)

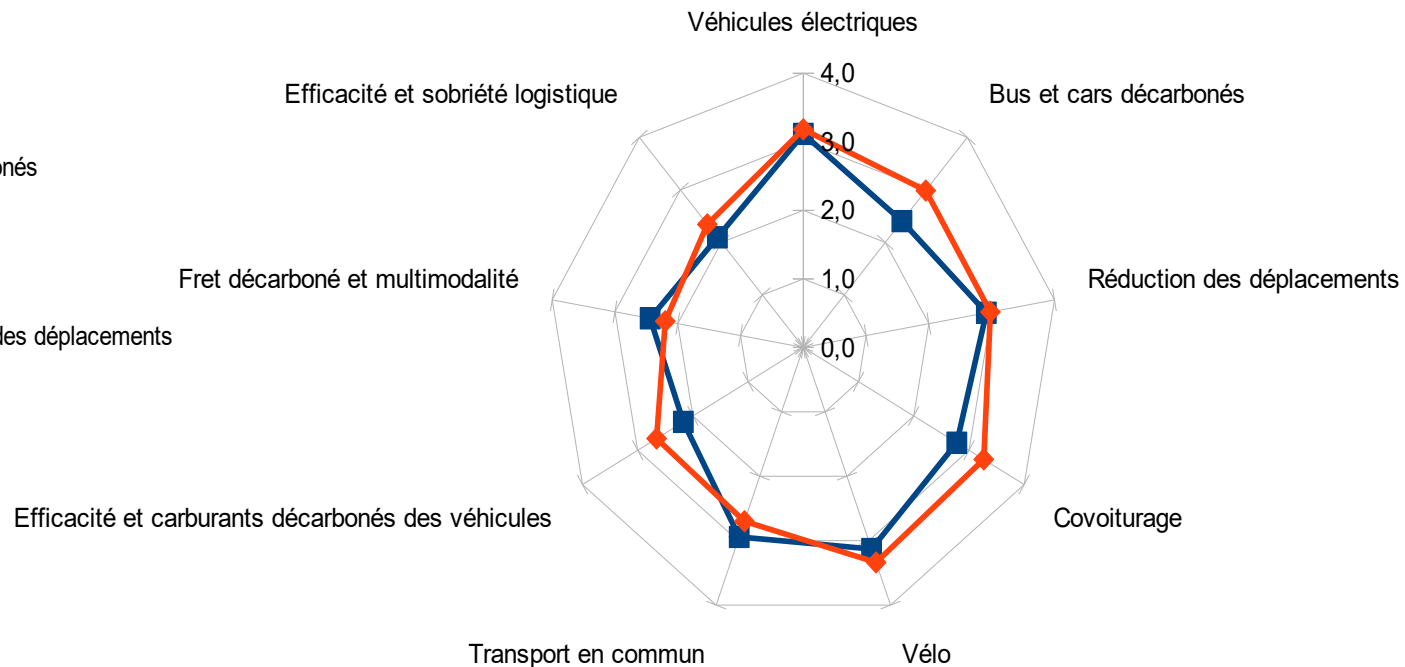
Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Actions des collectivités et action collective



■ L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

◆ L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Bâtiment

Rénovation (résidentiel)

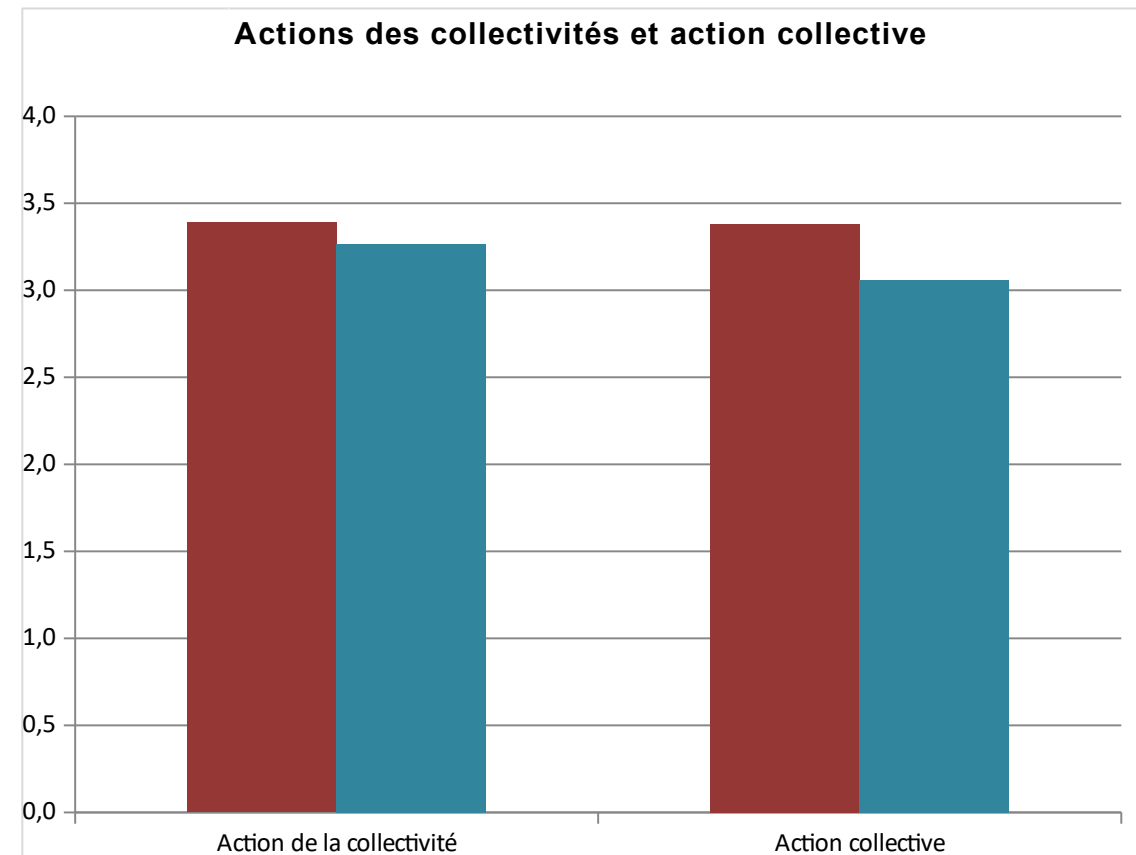
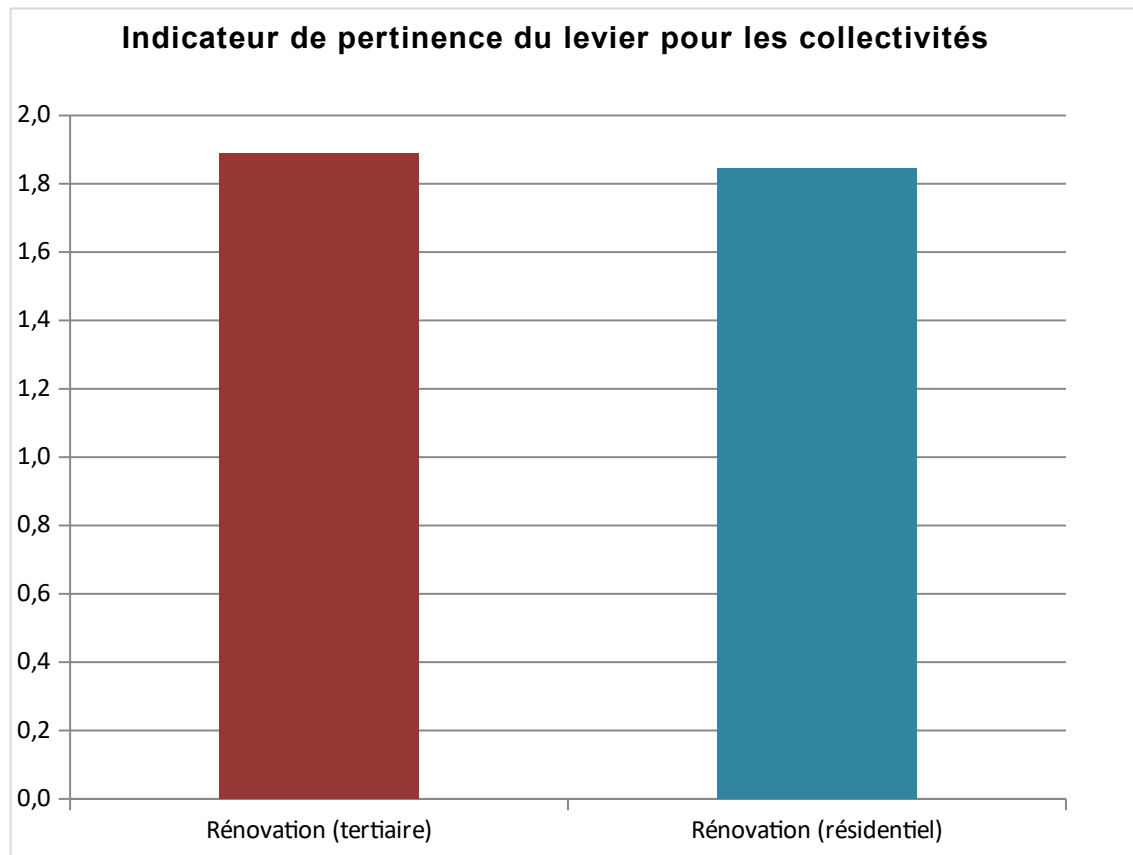
Les conseils départementaux et les EPCI estiment qu'ils sont quasiment au maximum de mise en œuvre en ce qui concerne les mesures de communication et de sensibilisation aux dispositifs d'aide, action qu'ils jugent en outre particulièrement pertinente. Certaines actions sont jugées plutôt bien avancées, en particulier en ce qui concerne les aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales ou la structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation. A l'inverse, les actions de mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier ou de soutien et d'accompagnement de la filière rénovation énergétique apparaissent comme encore peu ou moyennement développées, quelles que soient les collectivités. Enfin, ce sont les intercommunalités qui s'estiment le plus en avance en matière de rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par la collectivité.

Rénovation (tertiaire)

Pour ce levier, ce sont les conseils départementaux qui estiment leurs actions les plus avancées en la matière, en particulier en ce qui concerne les mesures de communication et de sensibilisation ou dans le domaine de la gestion ou de la rénovation du parc de bâtiments publics. Globalement, l'ensemble des collectivités se déclare plutôt en avance en matière de mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics, action très pertinente selon les collectivités. Par contre, la construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière reste une action plus portée par les conseils départementaux que par les EPCI et les communes. Enfin, deux actions restent respectivement moins et encore peu mises en œuvre par les collectivités : le soutien et l'accompagnement de la filière rénovation énergétique ainsi que la mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier.

Synthèse du thème Bâtiments (moyenne régionale)

■ Rénovation (tertiaire)
■ Rénovation (résidentiel)



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Énergie Déchets

Electricité renouvelable

Les actions jugées pertinentes pour contribuer au levier de « l'électricité renouvelable » sont différentes selon les niveaux : pour les communes, améliorer l'efficacité de l'éclairage public est ce qui semble le plus important alors que pour les intercommunalités les actions jugées importantes sont la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) ainsi que les mesures de communication autour des EnR. Pour les conseils départementaux, c'est le soutien et l'accompagnement aux filières ENR qui est jugé le plus pertinent. Ce sont sur ces actions que les collectivités s'estiment avoir contribué à un niveau satisfaisant, même si dans une moindre mesure pour les communes.

Biogaz

Levier jugé plutôt pertinent par l'ensemble des collectivités, notamment par les intercommunalités et conseils départementaux. Le soutien et l'accompagnement des filières biogaz ainsi que le soutien financier sont les deux actions à l'échelle des conseils départementaux considérées comme totalement pertinentes. A l'échelle des EPCI, les actions jugées les plus pertinentes sont les mesures de communication autour des ENR, ainsi que la mise en œuvre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et le soutien aux filières de biogaz. En matière de déploiement des actions, à part pour les conseils départementaux, la contribution est plutôt moyenne.

Réseaux de chaleur décarbonés

Le levier jugé surtout pertinent par les intercommunalités et les collectivités urbaines. C'est d'ailleurs à l'échelle intercommunale que les actions (financement et réalisation d'études de faisabilité, création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération, classement des réseaux de chaleur) sont jugées les plus pertinentes, et que la mise en œuvre est perçue comme la plus avancée.

Captage de méthane dans les ISDND

Les Installations de stockage de déchets non dangereux (ISNDD) produisent naturellement du biogaz contenant 35 à 50% de méthane. Réglementairement celui-ci doit être traité pour réduire l'impact du méthane comme gaz à effet de serre. Le biogaz peut donc être torché, ou mieux valorisé en électricité ou en bio méthane. Le captage de méthane dans les ISNDD est un levier jugé par l'ensemble des collectivités comme moyennement ou peu pertinent car n'entrant pas réellement dans leur champ de compétence. L'action de l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, entreprises, citoyens) est par contre jugée globalement bien meilleure que l'action de la collectivité.

Valorisation matière des déchets

La valorisation des déchets est un levier perçu comme très pertinent par les intercommunalités. Les actions jugées les plus pertinentes sont l'amélioration de la collecte et le tri. Sur cette action, les intercommunalités estiment avoir fait le maximum, et pour les communes il resterait une petite marge de progrès. L'action jugée la moins pertinente est le développement des outils d'assistance technique. La valorisation énergétique des déchets ne pouvant pas être recyclés est perçue comme plus pertinente à l'échelle intercommunale qu'à l'échelle des communes ou des conseils départementaux. Il reste potentiellement une marge de progression pour cette action à tous les niveaux.

Prévention des déchets

Les actions concrètes comme la lutte contre les dépôts sauvages sont perçues comme pertinentes à l'échelle des communes et EPCI, mais peu pertinentes à l'échelle des départements. Les conseils départementaux et les EPCI ont pris en compte cet enjeu dans les actions de communication et sensibilisation à la réduction des déchets. EPCI et communes ont cependant encore une marge de progression sur l'intégration dans la commande publique de critères de prévention des déchets, les conseils départementaux estimant quant à eux avoir quasiment fait le maximum.

Mise en décharge

La mise en décharge est un enjeu globalement jugé moyennement pertinent, même si l'ensemble des collectivités estiment y avoir plutôt bien contribué, et même totalement pour les collectivités urbaines. Ce sont les collectivités urbaines qui s'estiment le plus en avance en matière de mise en décharge, mais ce sont aussi ces collectivités qui estiment le niveau de pertinence le plus faible de la mise en décharge pour réduire les Gaz à Effet de Serre. Par contre, les actions de l'ensemble des parties prenantes (État, collectivités, entreprises, citoyens) sont jugées comme très satisfaisantes.

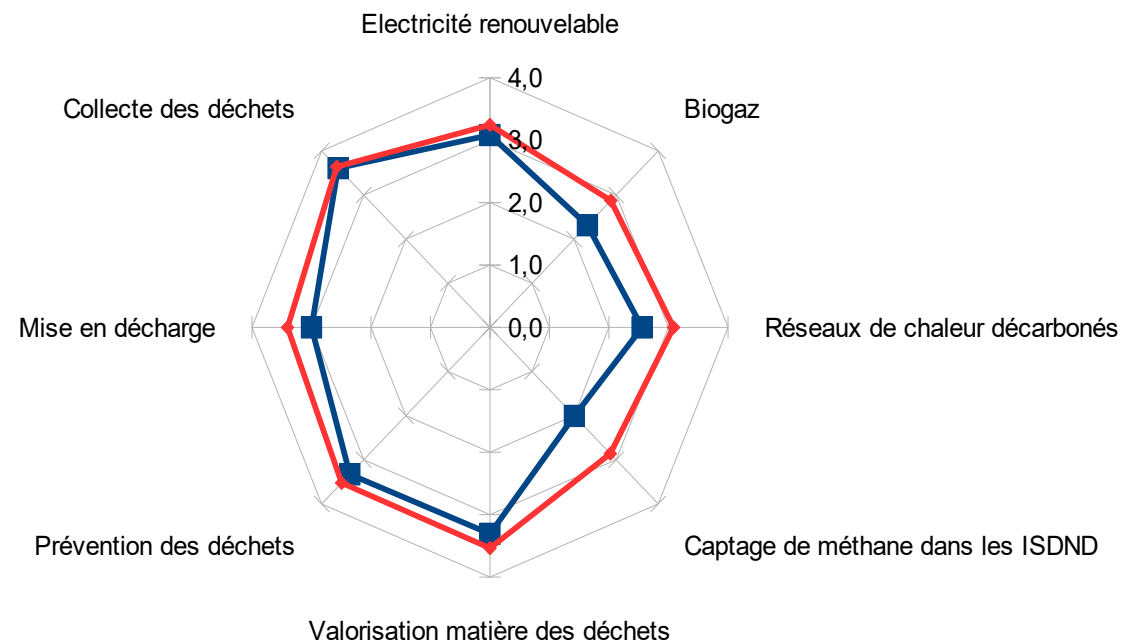
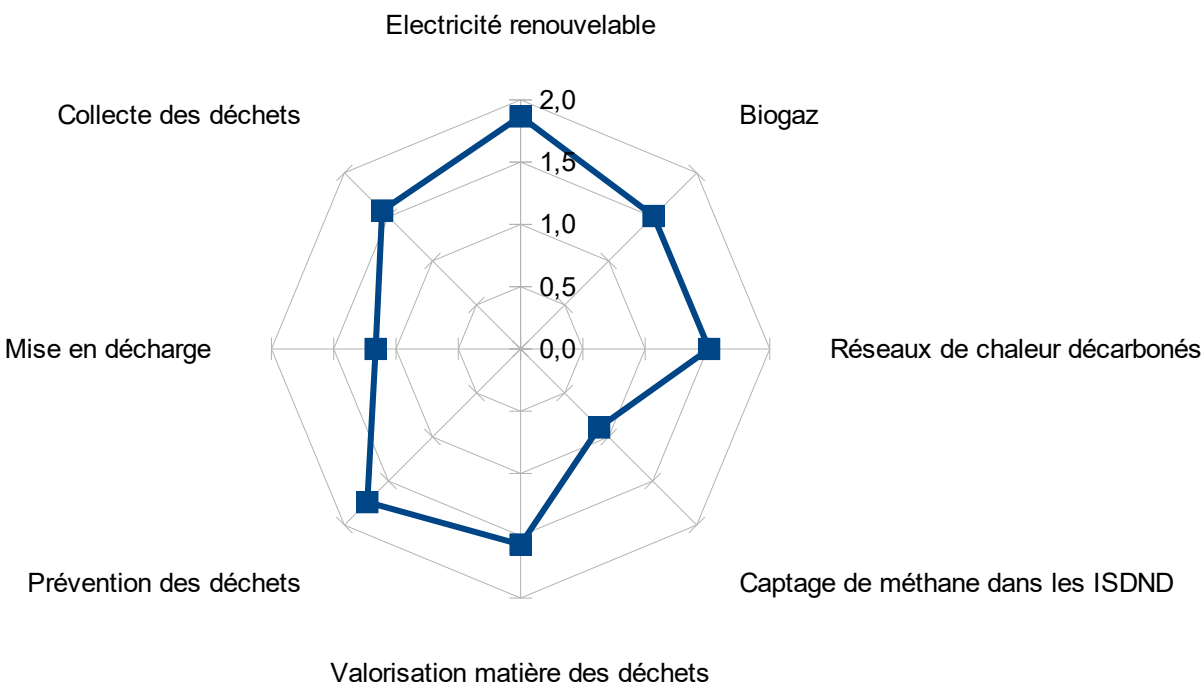
Collecte des déchets

Globalement, la collecte des déchets est un levier jugé pertinent ou très pertinent par l'ensemble des collectivités, et toutes les collectivités estiment y avoir contribué complètement ou presque complètement. Mais, c'est le niveau intercommunal qui semble être le plus impliqué et le niveau départemental le moins impliqué sur l'enjeu de collecte des déchets. Les actions jugées les plus pertinentes sont la mise en œuvre à l'échelle des intercommunalités de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), ainsi que l'amélioration de la collecte et du tri. Les marges de progrès semblent faibles, puisque la mise en œuvre est ressentie comme réalisée ou quasi-réalisée. La cartographie des flux des déchets d'activité économique est jugée moyennement à peu pertinente et la contribution sur ce segment est peu affirmée.

Synthèse du thème Énergie Déchets (moyenne régionale)

Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités

Actions des collectivités et action collective



—■— L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

—◆— L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Espaces naturels

Sobriété foncière

Les actions les plus plébiscitées par les collectivités locales portent sur les opérations de végétalisation en ville, la construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière ou le maintien de la vocation agricole du foncier. Celles qui rencontrent le moins de suffrages de la part des collectivités concernent la mise à disposition du patrimoine de la collectivité en période de non-utilisation, la sécurisation du foncier, la mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier pour élaborer des stratégies foncières sobres, ou la lutte contre la vacance des logements avec les instruments d'aménagement à la main des collectivités.

Sobriété dans l'eau

Les actions sur lesquelles les collectivités s'estiment le plus en avance portent sur l'accompagnement ou la mise en œuvre de projets labellisés, l'encouragement de pratiques économes ou l'information et la sensibilisation du grand public. Ce sont les conseils départementaux qui se présentent comme les plus avancés en matière d'actions relevant de leurs champs de compétences. A l'inverse, les communes ont encore des marges de progrès, malgré des avancées notables en matière de mise en œuvre d'une gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics ou de mise en place et suivi d'un plan d'actions de réduction de fuites.

Zones de captage d'eau

Les actions proposées apparaissent comme moyennement pertinentes pour les collectivités. La garantie de la protection des points de captage sensibles par des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) apparaît comme l'action la plus avancée, du moins pour les intercommunalités et les communes. L'action portant sur l'établissement des contrats de captage entre les financeurs et acteurs/usagers des zones concernées apparaît comme moyennement avancée pour l'ensemble des parties prenantes concernées.

Désimperméabilisation des sols

Pour ce levier, c'est l'action relative à la conduite des opérations de végétalisation en ville et toute action favorable à la « nature en ville » qui semble la plus pertinente pour les collectivités et pour laquelle elles s'estiment le plus en avance, en particulier les conseils départementaux. L'action relative à la valorisation de l'importance de la désimperméabilisation en s'engageant dans une démarche participative pour sa mise en œuvre est jugée également tout à fait pertinente, mais les collectivités estiment qu'elles sont encore peu avancées dans ce domaine. La mise à disposition du foncier pour la mise en œuvre d'opérations de désimperméabilisation reste peu déployée.

Continuités écologiques

Ce sont surtout les départements qui s'estiment avancés par rapport aux actions proposées. D'abord par l'accompagnement de la mise en œuvre des projets d'aménagement par la maîtrise d'ouvrage publique locale, mais aussi en ce qui concerne le financement des opérations de restauration des continuités écologiques. Les communes et les intercommunalités ont plutôt avancé quant à elles sur l'introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUI) ou dans la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau identifiés comme prioritaires.

Surface en aire protégée

C'est l'accompagnement ou la mise en œuvre des projets labellisés « solutions fondées sur la nature » qui apparaît comme l'action la plus pertinente et la plus avancée, en particulier pour les conseils départementaux. Les actions de renforcement ou d'extension du réseau d'aires protégées et de protection forte sont jugées plutôt pertinentes surtout par les conseils départementaux, mais restent moyennement avancées. La valorisation des services rendus par les aires protégées et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour leur financement constitue également une action jugée très pertinente par les conseils départementaux, mais encore moyennement avancée.

Gestion des forêts

Les conseils départementaux s'estiment les plus engagés en matière d'actions dans le domaine de la gestion des forêts. Le renouvellement forestier et la sensibilisation des propriétaires à la gestion durable apparaissent comme les actions privilégiées par les collectivités locales, en particulier les départements. Les actions portant sur la conservation d'arbres morts et d'arbres à cavités pour le maintien de la biodiversité forestière, le déploiement du concept de « forêt mosaïque » visant à diversifier les essences et les modes de sylviculture ou l'identification des forêts « biens vacants et sans maîtres » constituent également des actions suscitant l'adhésion des collectivités locales.

Restauration des habitats naturels

L'identification des zones à potentiel de restauration constitue l'action la plus pertinente pour les collectivités, action pour laquelle elles s'estiment moyennement avancées. Sur l'ensemble des autres actions, jugées souvent moins pertinentes par les collectivités, celles-ci considèrent qu'elles ont encore peu avancé. Les actions de qualification et quantification du besoin de compensation du territoire ou de sécurisation du foncier sont jugées moyennement pertinentes et aussi moyennement avancées.

Pratiques stockantes

Pour ce levier, c'est l'action relative à la conduite des opérations de végétalisation en ville qui est plébiscitée par les collectivités et de manière générale toutes les opérations favorables à la « nature en ville ». Cette action apparaît à la fois comme très pertinente et plutôt bien avancée, surtout pour les conseils départementaux. A l'inverse, les actions d'accompagnement de la végétalisation de l'habitat et des entreprises privées ou l'achat de biomasse issue de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières de la collectivité apparaissent comme des actions encore peu développées du point de vue des collectivités locales.

Bouclage biomasse

Les actions proposées apparaissent moyennement pertinentes pour les collectivités. L'action relative à l'intégration dans la commande publique des critères de certification en biomasse durable qui semble la plus avancée, en particulier pour les conseils départementaux. Inversement, les études de faisabilité technique de forages géothermiques comme appui ou substitution à la biomasse dans le mix énergétique des réseaux de chaleur et des bâtiments publics, ou le recensement des consommations de bois énergie des bâtiments publics et/ou des industries de la région, par nature/ provenance/ et niveau de certification apparaissent comme assez peu pertinentes et peu avancées en termes de réalisation.

Gestion des haies

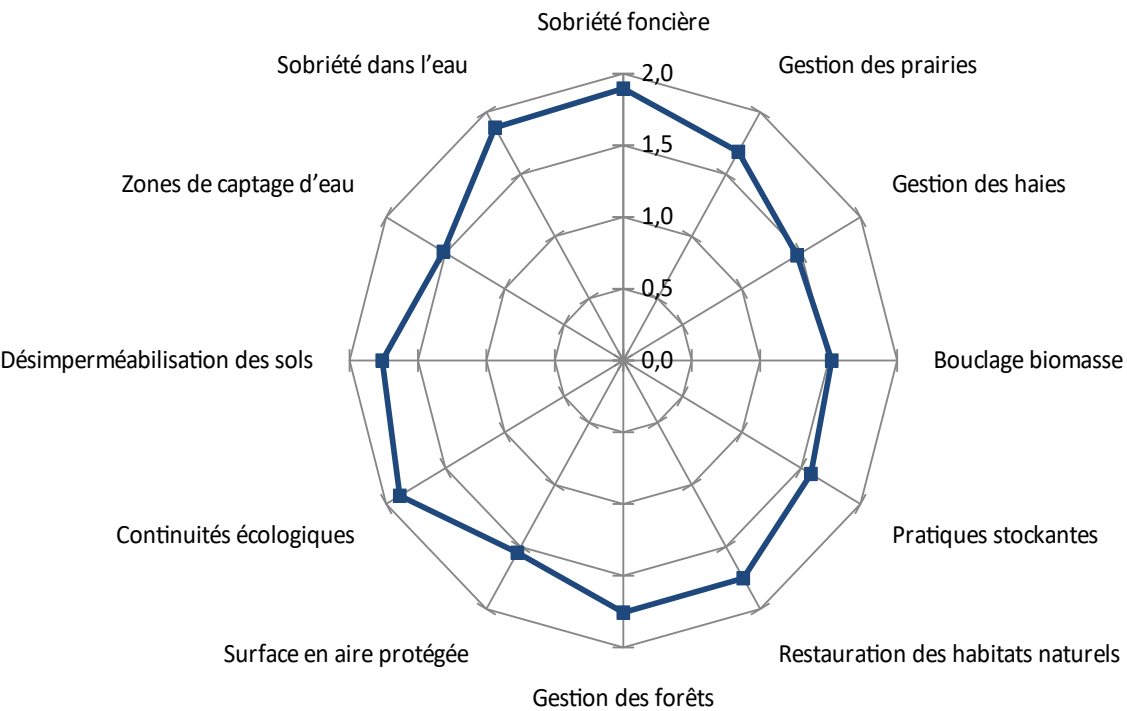
La gestion des haies apparaît comme un levier moyennement pertinent pour les collectivités locales, surtout pour les départements. De ce fait, le niveau d'avancement des actions en la matière reste également plutôt moyen. Certaines actions, comme l'incitation au déploiement de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), le maintien et l'accroissement du stock de carbone par les infrastructures agroécologiques ainsi que les mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français et durable apparaissent un peu plus pertinentes, sauf pour les conseils départementaux, mais avec un degré d'avancement relativement moyen pour l'instant.

Gestion des prairies

Les actions mises en avant par les collectivités, en particulier les conseils départementaux, portent sur l'installation d'éleveurs ayant des pâturages sur les terres des collectivités et l'idée de s'appuyer sur les projets territoriaux pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromage locaux et issus d'animaux nourris à l'herbe. Les autres actions, jugées plutôt pertinentes par les collectivités, apparaissent comme moins avancées pour l'instant, par exemple les dispositifs de type PSE (paiement pour services environnementaux) ou l'incitation au déploiement de MAEC en faveur de la réduction de la fertilisation et/ou de l'usage des phytos.

Synthèse du thème Espaces naturels (moyenne régionale)

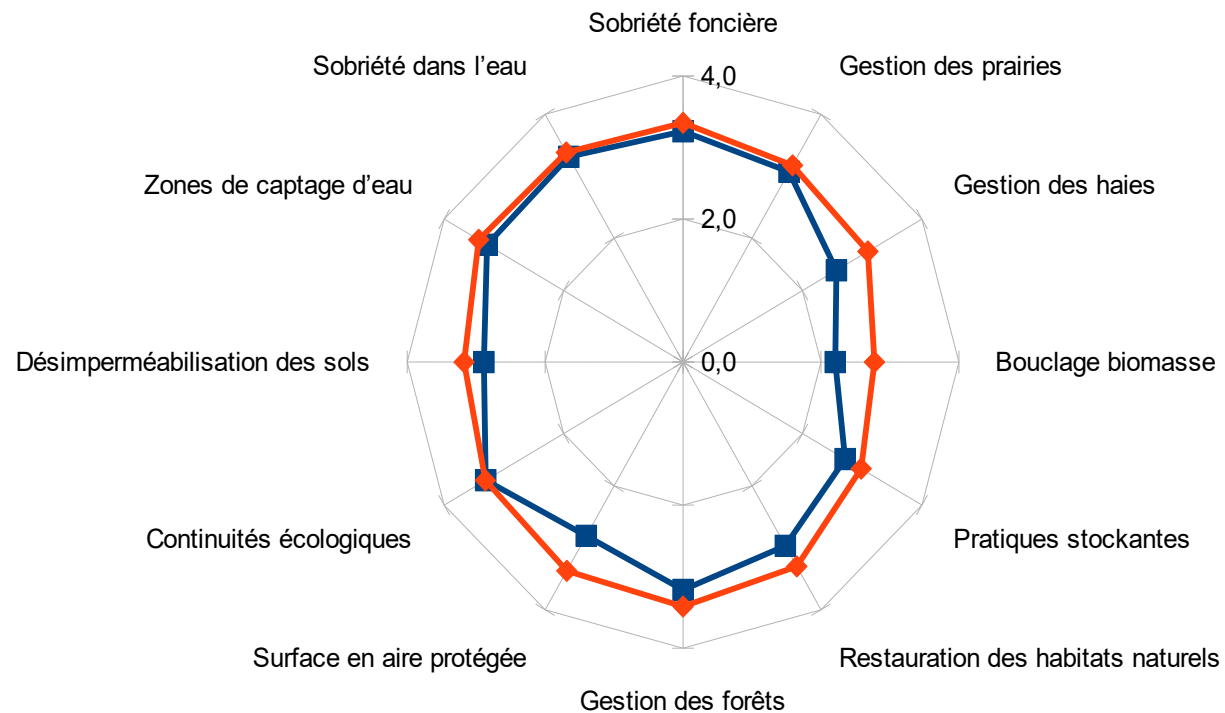
Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Actions des collectivités et action collective



■ L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

◆ L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Agriculture et alimentation

Fertilisation azotée

L'ensemble des collectivités œuvrent grandement pour la proposition du menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires. Avec la même unanimité, les collectivités ont fortement engagé la promotion de produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective, la mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux ou le déploiement de PAT (Projet Alimentaire Territorial). Au niveau des EPCI, ont été significativement déployées des actions d'incitation au déploiement de MAEC, ainsi que des mesures de communication et de sensibilisation à l'agriculture et l'élevage français durable, alors qu'au niveau communal, ces actions semblent plus moyennement engagées.

Elevage durable

La plupart des actions de ce levier se recoupent avec le précédent et recueillent le même degré élevé de mise en œuvre. D'autres actions plus spécifiques de promotion en faveur de l'installation d'éleveurs ayant des pâturages sur les terres des collectivités ou pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromage locaux issus d'animaux nourris à l'herbe sont jugées bien avancées, en particulier par les conseils départementaux.

Usage des phytos

Le respect de l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades rencontre une mise en œuvre quasi-maximale. L'inclusion des critères liés à la réduction des produits phytosanitaires dans les achats notamment alimentaires est aussi fortement déployée par les communes et conseils départementaux. Des mesures d'incitation au déploiement de MAEC en faveur de la réduction de la fertilisation et/ou de l'usage des phytos, par l'accompagnement de systèmes vertueux (élevage durable...) ou bien de communication et de sensibilisation à l'agriculture et à l'élevage français durable sont largement initiées par les EPCI.

Agriculture biologique et de HVE

Les conseils départementaux jouent au maximum la carte de l'appui aux projets territoriaux (zones à enjeux eau, projets alimentaires territoriaux, parcs naturels régionaux, GIEE...) pour encourager les engagements dans la production en Agriculture Biologique ou Haute Valeur Environnementale. La création et l'animation des ateliers d'éducation à l'alimentation biologique dans les écoles (ex. ateliers cuisine, des espaces potagers, etc.) sont unanimement pratiqués par les collectivités locales. Les autres actions identifiées (identification de priorités de production du territoire, installation des producteurs AB ou HVE, mesures de communication à l'agriculture et l'élevage français et durable) recueillent des degrés de mise en œuvre moyens à plus élevés en fonction du type de collectivité.

Bâtiments & Machines agricoles

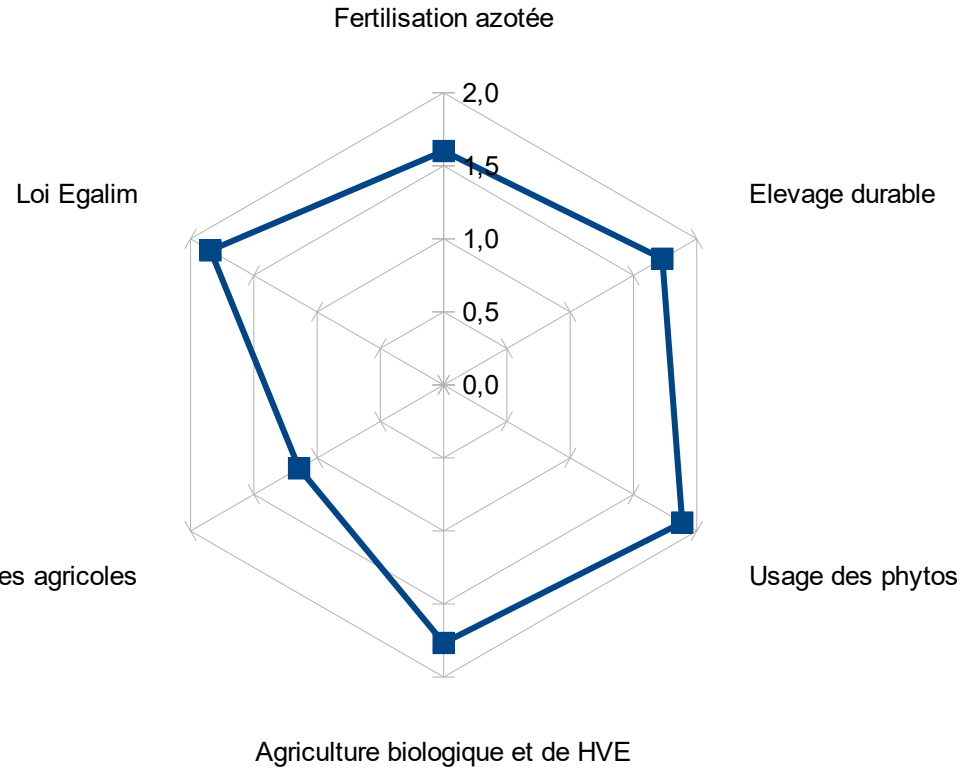
Un levier moins bien appréhendé et qui suscite une appréciation moyenne et hétérogène en fonction du type de collectivités. Les conseils départementaux et EPCI se sentent plus à même d'interférer sur ce sujet de même que les collectivités plutôt rurales. Bien qu'aucune action précise n'ait été identifiée dans le questionnaire, le levier porte sur la sortie des énergies fossiles et une meilleure efficacité énergétique pour les bâtiments et engins agricoles. Les collectivités locales ont jugé en moyenne que leur action était plutôt significative par rapport aux enjeux de réduction des émissions des engins et chauffages dans l'agriculture avec une acuité particulière pour les conseils départementaux.

Loi Egalim

Les actions identifiées se recoupent totalement avec celles des leviers Fertilisation azotée et Elevage durable. La mise en place du menu végétarien hebdomadaire et la promotion des produits bio, issus de circuits courts, rencontrent un degré de perception très positif par rapport à leur mise en œuvre. En revanche, l'expérimentation de l'option végétarienne quotidienne est jugée plus sévèrement par les EPCI et les communes et se traduit par un plus faible niveau de mise en œuvre.

Synthèse du thème Agriculture et alimentation (moyenne régionale)

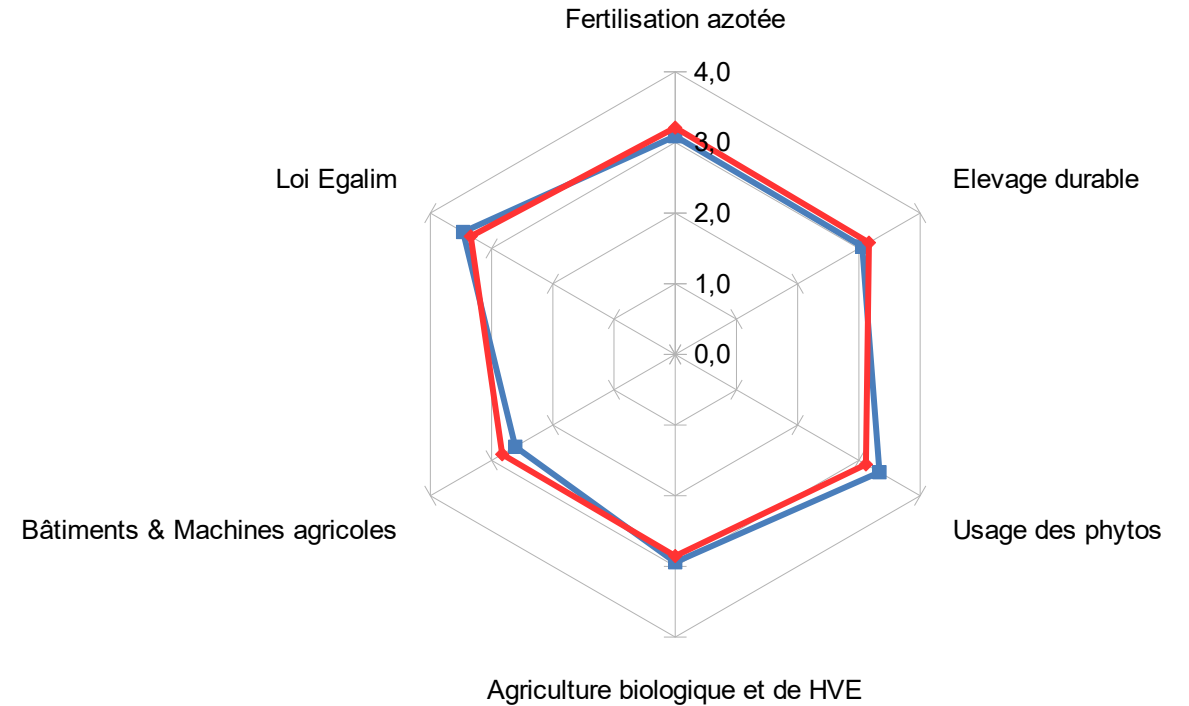
Indicateur de pertinence du levier pour les collectivités



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Actions des collectivités et action collective



—■ L'action des collectivités contribue-t-elle à la hauteur des enjeux ?

—◆ L'action collective des parties prenantes est-elle à la hauteur des enjeux ?

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Industrie

Décarbonation des sites industriels

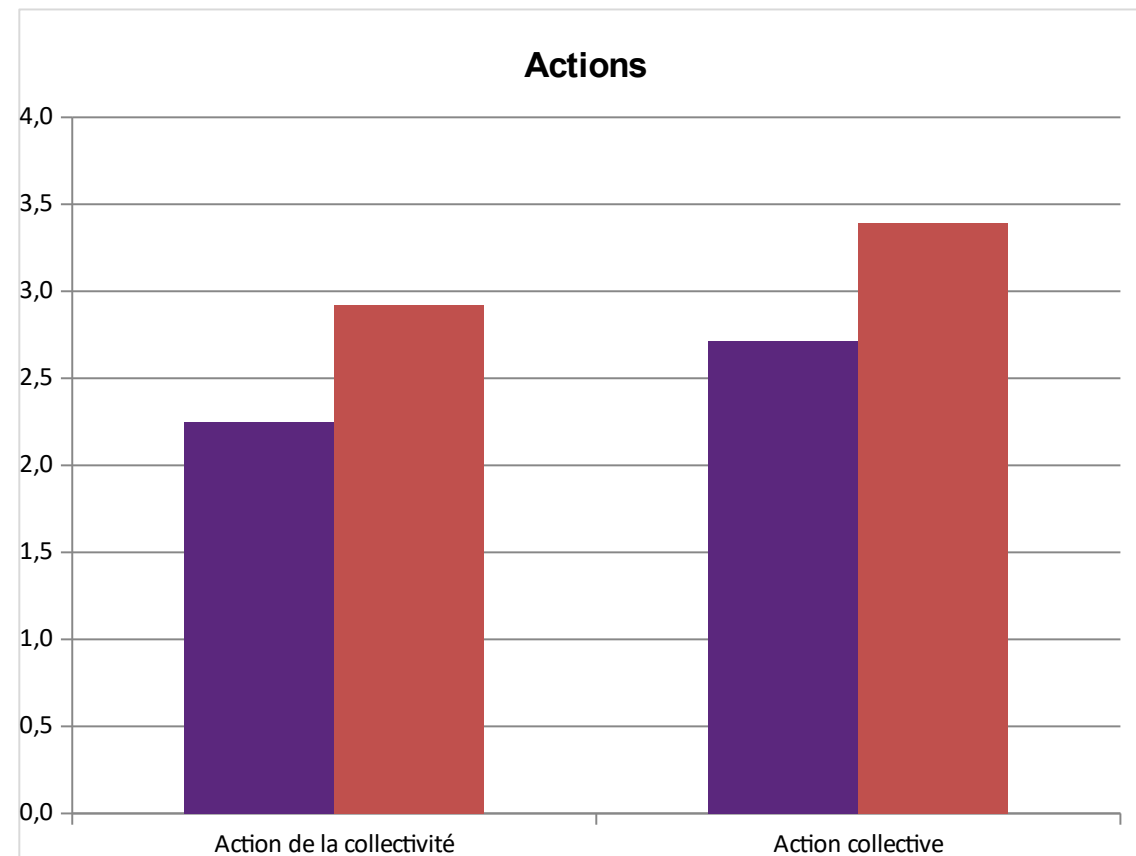
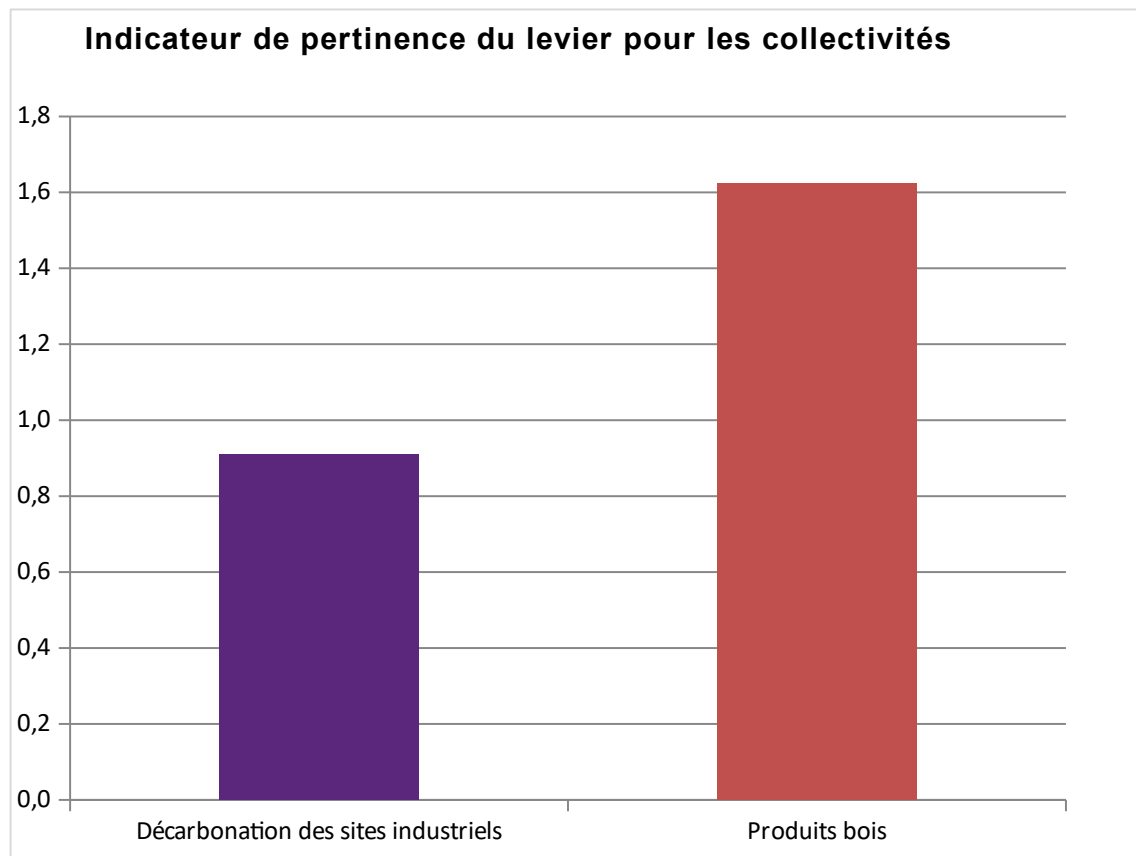
Un levier jugé moyennement pertinent par les collectivités locales, sauf les intercommunalités industrielles. Les communes rurales se sentent moins directement concernées. Dans l'ensemble, les collectivités locales considèrent en conséquences que leur action en la matière contribue pour l'instant que très partiellement à la hauteur des enjeux. En revanche, l'action de l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, entreprises, citoyens) est perçue comme beaucoup plus satisfaisante. Les collectivités urbaines se caractérisent comme engagées à travers deux actions : le soutien et l'accompagnement des acteurs pour favoriser la création d'écosystèmes industriels autour de la décarbonation (ex. clusters H2, réutilisation de chaleur fatale...), puis ensuite et plus fortement l'identification et l'aménagement / réhabilitation de foncier permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière et de rationalisation de la gestion de l'espace.

Produits bois

Un levier jugé plutôt très pertinent à l'échelle régionale, surtout par les départements et les collectivités urbaines, un peu moins pour les communes rurales. C'est l'action concernant l'usage de matériaux biosourcés notamment dans les bâtiments publics qui apparaît comme la plus pertinente pour les collectivités, qui s'estiment plutôt en avance en la matière, en particulier les conseils départementaux avec un score proche du maximum. Ces derniers s'impliquent également fortement dans le développement de contractualisations, pluriannuelles si possible, pour la fourniture de bois. Les communes apparaissent à l'inverse globalement comme moins engagées sur ce levier, ce qui est logique au regard du fait qu'elles le jugent également moyennement pertinent pour leur échelle d'action. Le soutien à la filière bois d'œuvre est une action jugée plutôt pertinente pour les intercommunalités, mais pour laquelle elles ont encore des marges de progrès importantes.

Synthèse du thème Industrie (moyenne régionale)

■ Décarbonation des sites industriels
■ Produits bois



Réponses possibles

- 0 = Le levier n'est pas pertinent pour mon territoire
- 1 = Le levier n'est pas dans le champ de ma compétence
- 2 = Le levier est pertinent pour mon action

Réponses possibles

- 1 = Plutôt non
- 2 = Partiellement non
- 3 = Partiellement oui
- 4 = Plutôt oui

Fin